

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Restriction de la Circulation
LES ROUTES DEPARTEMENTALES D917, D929 et D10E1
au territoire des communes de BAPAUME, LIGNY-THILLOY et WARLENCOURT-EAUCOURT
TRAVAUX
stabilisation du versant sud-est du giratoire RD 917/929 et aménagement de la zone stabilisée carrefour
RD10E1/929
Section hors agglomération
du 10 avril 2023 au 19 mai 2023

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant la demande du 30/03/2023, par laquelle COLAS ARTOIS, fait connaître le déroulement des travaux de stabilisation du versant sud-est du giratoire RD 917/929 et aménagement de la zone stabilisée carrefour RD10E1/929, du 10 avril 2023 au 19 mai 2023,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de stabilisation du versant sud-est du giratoire RD 917/929 et aménagement de la zone stabilisée carrefour RD10E1/929, va nécessiter une restriction de la circulation sur les routes départementales D917 du PR 8+1740 au PR 8+1800, D929 du PR 4+840 au PR 4+865 et D10E1 du PR 7+293 au PR 7+312, hors agglomération, du 10 avril 2023 au 19 mai 2023, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'information préalable faite auprès de Messieurs les Maires des communes de BAPAUME, LIGNY-THILLOY et WARLENCOURT-EAUCOURT,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BAPAUME,

